

COMMUNE HELPERKNAPP

Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Séance du 6 septembre 2022

Présents : M. Frank Conrad, bourgmestre,
MM. Joske Vosman, Jean-Claude Bisenius, Henri Noesen, échevins

Absent(s) : /

Point de l'ordre du jour : 1

OBJET : Règlement de circulation d'urgence / Interdiction de stationner à Buschdorf

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Boevange/Attert du 05.03.2008, approuvé par le Ministre des Transports le 18 juin 2008

Considérant qu'aucune réunion du conseil communal n'est prévue avant le début des travaux

Constatant qu'il y a une urgence et vu la demande introduite par la firme FD Construction en date du 5 septembre 22

Considérant qu'il faudra réglementer d'urgence la circulation avec une interdiction de stationner afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la voie publique dans le cadre de la mise en place d'un container chantier sur 9,00m devant l'adresse 10, Beiwenerwee à Buschdorf.

décide unanimement

- Art. 1.- Du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022, il y aura une interdiction de stationner devant l'adresse 10, Beiwenerwee à Buschdorf.
- Art. 2.- La présente réglementation sera signalée en conformité avec les prescriptions du Code de la route.
- Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.
- Art. 4.- La présente sera soumise aux fins de confirmation au conseil communal dans sa prochaine séance.
- Art. 5.- Le présent règlement sera publié par affichage dans la commune.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Tuntange, le 8 septembre 2022



Le Bourgmestre,
Frank Conrad

Le Secrétaire communal,
Jeff Scheidweiler